

N° 1986-2014/APS/DEFE/

Date du :

**Rapport
à
l'assemblée de la province Sud**

OBJET : projet de délibération fixant les attributions et l'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi

PJ: un projet de délibération

I – Les motifs.

La province souhaite procéder à la réorganisation de la direction de l'économie de la formation et de l'emploi pour trois raisons principales :

a) Améliorer la performance de son administration

Dans un contexte budgétaire très contraint, l'exécutif provincial attache une importance toute particulière à améliorer la performance de son administration et des organismes qu'elle subventionne. Aussi, Elle souhaite se doter d'une organisation interne qui contribue à améliorer la lisibilité et l'efficacité des actions menées notamment en matière d'insertion.

b) Insérer les personnes les plus fragiles

Sachant que 20% de la population calédonienne vit en dessous du seuil de pauvreté, un plan d'action en faveur des personnes en situation de précarité devient une nécessité. De plus, on constate dans les différentes structures d'insertion (MIJ, Active...) que 5600 jeunes sont sans formation ni diplôme. Ces données conduisent l'exécutif provincial à considérer l'insertion des personnes les plus fragiles comme une priorité de sa mandature.

c) Animer et coordonner les actions sur Saint Louis

Le comité de pilotage de Saint-Louis qui s'était réuni régulièrement de 2005 à 2009 a été remis en place suite à une délibération du 11 septembre 2014. Cette instance est chargée d'animer et de coordonner les actions développées sur le territoire de la tribu de Saint-Louis en matière notamment de formation, d'insertion, d'activités éducatives, culturelles, sportives ou de loisirs, d'infrastructures et de services publics.

II - Les principes généraux de la réorganisation.

Pour apporter une réponse adaptée aux trois axes de progrès cités précédemment, il est proposé :

- de centraliser dans un seul service, clairement identifié, le pilotage des actions menées en matière d'insertion des personnes en difficulté ; cette opération de recentrage et de coordination permettra à terme la mise en place future du guichet unique d'insertion destiné notamment à mutualiser certaines actions menées de façon dispersée et non coordonnée par différents organismes. Certaines des actions menées par la délégation à la jeunesse seront redéployées au sein de ce service ;
- de transférer l'équipe des médiateurs provinciaux au sein du service précédemment cité et en charge de l'insertion afin de leur offrir un encadrement et une formation spécialisés dans l'insertion. Cette réaffectation des médiateurs dans le service d'insertion renforcera leurs compétences sur la connaissance et le traitement des publics les plus fragiles et contribuera à améliorer la performance des services délivrés.
- de transformer le bureau en charge des chantiers d'insertion (BII) en un service spécialisé dans le domaine de l'insertion à qui seraient confiés l'évaluation et le pilotage des actions d'insertion provinciale menées notamment par les partenaires (MIJ, Ecole de la 2^{ème} chance, RSMA...). Ce nouveau service aurait pour mission de rendre plus lisibles les actions menées sur ce secteur au travers de l'établissement de conventions d'objectifs et de moyens standardisées.

III - La réorganisation

Dans ce cadre la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi qui était organisée en quatre services (SAF, SDE, SEP, SFAI) sera composée de 5 services.

L'organisation proposée sera la suivante :

- Le service administratif et financier qui comprend onze personnes et le bureau d'accueil et courrier.
- Le service du développement économique qui comprend vingt et un agents. Cette section effectue des missions de développement économique.
- Le service emploi et placement composé de trente-deux agents qui s'occupent du placement des publics employables. Il regroupe le bureau relation entreprise, le bureau démarche d'emploi (pour les personnes employables) et le bureau de placement de l'intérieur. Ce service gère aussi les mesures favorisant le placement c'est-à-dire les évaluations de personnel et les mesures d'aides à l'emploi.
- Le service de la formation de l'accompagnement et de l'insertion (SFAI) qui comprenait trois bureaux, sera seulement composé des deux bureaux en charge d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi vers l'emploi (dix agents):
 - - le bureau des publics prioritaires (travailleurs handicapés et public orienté par les assistantes sociales...),
 - - le bureau de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation qui accompagne vers l'emploi le public et qui gère tous les dispositifs de formations.

Compte tenu du transfert des missions d'insertion vers un nouveau service, il est proposé de renommer ce service : le service de la formation de l'accompagnement et de l'information (SFAI).

- Le service de médiation d'insertion et de prévention (SMIP) composé de six personnes et de onze agents sous contrat provincial d'insertion citoyenne aura comme mission : la gestion, le pilotage et l'évaluation des actions d'insertion menées par la province en faveur des publics les plus en difficultés. Ce service comprendra le bureau des médiateurs qui sont le relais de la collectivité auprès des publics les plus en difficultés.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.